

Chers Adhérents,

Nous étions intervenus lors des présentations du Scot-Ouest à l'automne 2019.

Le projet en est maintenant au stade de la consultation publique (le document est accessible par internet) et ouvert aux observations jusqu'au 15 Août.

Ce projet veut apporter une vision pour l'orientation du développement de notre région tant en ce qui concerne le Haut-Pays que le Moyen-Pays et la Bande Littorale qui nous concerne au premier chef.

Un gros travail et des orientations positives pour la bande littoral : lutte contre l'imperméabilisation des sols, amélioration des conditions du respect de l'environnement (sans toutefois décliner les mesures associées à l'urgence climatique déclarée trop récente), vocation agricole de la vallée de la Siagne ... Par contre la présence de l'aéroport n'y est traitée que de façon anecdotique alors qu'elle est un élément structurant de l'avenir du bassin de vie Cannes-Grasse.

Voici, ci-après le paragraphe, qui figure dans le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) de près de 300 pages.

4 / LA PRESENCE DE L'AEROPORT CANNES-MANDELIEU

ORIENTATION 4A3 RENFORCER LES CONDITIONS D'INTEGRATION ENVIRONNEMENTALES DE LA PLATEFORME

L'objectif d'accompagnement du second aéroport privé de France doit être assorti de prescriptions environnementales. L'attractivité économique du territoire du SCOT issue de l'activité aéroportuaire ne peut en effet prospérer sans une vigilance particulière à la préservation des enjeux de santé publique et de sécurité des populations survolées.

Les documents d'urbanisme locaux doivent :

- s'assurer de la prise en compte de l'ensemble des préventions environnementales indispensables à son intégration dans un environnement urbain dense,
- conserver les spécificités réglementaires des aires techniques de l'aéroport,
- permettre la valorisation et la densification des zones urbanisées sises au sein du périmètre de l'aéroport de Cannes Mandelieu pour l'accueil de fonctions stratégiques tertiaires et des filières de maintenance et de recherche et développement.

L'enjeu est de taille : doit-on laisser se développer l'activité aéroportuaire pour favoriser une attractivité accrue pour un tourisme de Luxe et d'Événementiel quelles qu'en soient les conséquences pour les habitants du bassin de vie (et à l'encontre de nombreux objectifs fixés dans le DOO) ou doit-on abandonner cette activité pour redonner à cette zone une attractivité de vie accrue pour les habitants permanents et occasionnels de la région en développant des projets environnementaux et industriels pérennes ? Cette problématique mériterait au moins un débat et, in fine, une consultation citoyenne pour qu'un état de fait ne soit pas imposé ex-abrupto à la population.

Chacun peut avoir son avis. Mais si vous voulez faire connaître le vôtre participez à la consultation publique avant le 15 août. Pour votre information le commissaire enquêteur sera sur place le 5 août (Maison de l'agglomération Pays de Grasse).

Cordialement,

P/o A. DAUPHIN
Secrétaire Général